



SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 07/07/2020

Version : 1.0

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit: Substance

Nom du produit: SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

N° CAS.: 65997-17-3

1.2. Utilisation prévue du produit

Jointoyer.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129

Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit:
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800)-099-0731 (Mexique)
+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Carc. 1B

H350

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS08

Mot de signal (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H350 - Peut provoquer le cancer (Inhalation).

Mises en garde (GHS-US / CA)

: P201 - Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P308 + P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

P405 - Conserver sous clé.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

Nom : SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

N° CAS. : 65997-17-3

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Verre, oxyde, produits chimiques	(N ° CAS.) 65997-17-3	100	Carc. 1B, H350

Texte intégral des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p / p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont listés en pourcentage volume par volume (v / v%).

3.2. Mélange

N'est pas applicable

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui si possible l'étiquette).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Rincez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin / attention.

Lentilles de contact : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Peut provoquer le cancer (inhalation).

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée. Le contact direct peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Lentilles de contact : Peut causer une légère irritation des yeux. Le contact peut provoquer une irritation due à l'abrasion mécanique.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse résistant à l'alcool ou de la poudre extinctrice.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas de jet d'eau lourd. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Ininflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne respirez pas la poussière.

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérez la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Récupérez le produit en passant l'aspirateur, le pelletage ou le balayage. Transférer le matériau déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Évitez tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne respirez pas la poussière.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Conformez-vous aux réglementations applicables.

Conditions de stockage: Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles: Acides.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Jointoyer.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies du fabricant, du fournisseur, de l'importateur ou de l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Verre, oxyde, produits chimiques (65997-17-3)		
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	15 mg / m ³ de poussière totale, 5 mg / m ³ , fraction respirable 8 h
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	3 fibres / cm ³ (fibres ≤3,5 µm de diamètre et ≥10 µm de longueur), TWA 5 mg / m ³ (total)
Yukon	OEL TWA (mg / m ³)	30 mppcf (poussières ou fibreuses) 10 mg / m ³ (poussières ou fibreuses)

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Un équipement de lavage oculaire / corporel approprié doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre de verre blanc
Odeur	: Inodore
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Indisponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.11
Solubilité	: Eau : insoluble
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles :** Acides.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Ne devrait pas se décomposer dans les conditions ambiantes.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et CL50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classés

Lésions oculaires / irritation : Non classés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classés

Mutagenicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer (inhalation).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

Symptômes / blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée. Le contact direct peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Symptômes / blessures après contact oculaire : Peut causer une légère irritation des yeux. Le contact peut provoquer une irritation due à l'abrasion mécanique.

Symptômes / blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer par inhalation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et CL50 :

Verre, oxyde, produits chimiques (65997-17-3)	
Groupe IARC	2B
Statut du programme national de toxicologie (NTP)	On s'attend raisonnablement à ce qu'il soit cancérogène pour l'homme.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général: Non classés.

12.2. Persistance et dégradabilité

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C (65997-17-3)	
Persistance et dégradabilité	Non-établi.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C (65997-17-3)	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations: Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets: Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

14.2. Conformément à IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

SPECTRALOCK® PRO Premium Translucent Grout Partie C (65997-17-3)	
Classes de danger SARA Section 311/312	Danger pour la santé - Cancérogénicité
Verre, oxyde, produits chimiques (65997-17-3)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	

15.2. Réglementations des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes des États américains, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués

15.3. Règlements canadiens

Verre, oxyde, produits chimiques (65997-17-3)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 07/07/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Carc. 1B	Catégorie de cancérogénicité 1B
H350	Peut causer le cancer

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)